



4 février 2019

Test des sirènes du mercredi 6 février 2019

L'application Alertswiss testée pour la première fois

En cas de catastrophe, il est primordial de pouvoir rapidement donner l'alarme à la population et de lui fournir des informations fiables. Pour cela les systèmes d'alarmes doivent être, à tout moment, parfaitement opérationnels. Dans ce but, le prochain test annuel des sirènes aura lieu, dans toute la Suisse, mercredi 6 février 2019. Pour la première fois, le test portera aussi sur l'alarme via la nouvelle application Alertswiss.

La Suisse s'est dotée d'un réseau de 5000 sirènes fixes et 2200 sirènes mobiles assurant la transmission de l'alarme à la population. En collaboration avec les cantons, les communes et les exploitants de barrages, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) veille à l'actualisation continue et à la disponibilité permanente des systèmes d'alarme.

Le fonctionnement des sirènes sera vérifié dans toute la Suisse le 6 février 2019. Le test porte aussi bien sur l'alarme générale que sur l'alarme eau. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection. Le signal de l'alarme générale sera diffusé à 13h30. Il s'agit d'un son oscillant régulier d'une durée d'une minute. Au besoin, le test peut être poursuivi jusqu'à 14h00. A partir de 14h15, c'est le signal de l'alarme eau qui sera testé dans les zones situées en aval de barrages, et ce jusqu'à 15h00 au plus tard. Ce signal consiste en douze sons bas continus de vingt secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes.

L'application Alertswiss testée pour la première fois

En octobre 2018, l'OFPP a lancé, en collaboration avec les cantons, de nouveaux services d'alarme et d'information à la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Dorénavant, les alarmes sont également notifiées via l'application pour smartphones Alertswiss et publiées sur internet. Ces nouveaux canaux seront pour la première fois intégrés dans le test des sirènes en 2019. Parallèlement au déclenchement de l'alarme générale, tous les cantons diffuseront également une alarme test sur les canaux d'Alertswiss.

Que faut-il faire en cas d'alarme réelle ?

Si l'alarme générale retentit en dehors des tests annoncés, cela signifie que la population peut être en danger. Dans ce cas, il faut écouter la radio ou s'informer sur les canaux d'Alertswiss, suivre les consignes des autorités et mettre ses voisins au courant.

L'alarme eau indique quant à elle un danger immédiat en aval d'un barrage. La population est alors invitée à quitter la zone menacée sans délai. Les habitants de



ces secteurs reçoivent des aide-mémoire qui les informent sur l'alarme eau et les possibilités de se mettre à l'abri.

Les nouveaux services d'Alertswiss permettent à la population de mieux se préparer aux catastrophes et aux situations d'urgence et ainsi prendre ses responsabilités. Elle est invitée à utiliser ces nouveaux canaux d'alarme et d'information et à installer l'application Alertswiss sur les smartphones employés au quotidien. L'application est disponible gratuitement pour les systèmes d'exploitation Android et IOS. D'autres informations et consignes de comportement se trouvent sur les sites internet de l'OFPP et d'Alertswiss ainsi qu'aux pages 680 et 681 du télétexte.

Personne de contact

Claude-Alain Roch, chef de l'Office cantonal de la protection de la population (OCP),
027 606 52 60 ou 079 414 03 19